



n° 221 - janvier-février-mars 2026

Conseil Municipal

Séances ordinaires des 5 février et 5 mars 2026

Le quorum ayant été atteint, les séances ont débuté à 19h



Réunion du 5 février 2026

Remboursement caution logement communal

Sur proposition de Madame le Maire suite à l'état des lieux effectué dans un des logements communaux lors de la sortie du locataire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide de lever intégralement le dépôt de garantie d'un montant de 389.87 € (Trois cents quatre-vingt-neuf euros et quatre-vingt-sept centimes).

Plateau ralentisseur : devis et subvention amendes de police

Madame le Maire rappelle que lors de la séance du 20 novembre 2025, le Conseil Municipal a donné son accord de principe pour la réalisation d'un plateau ralentisseur surélevé, sur la RD 114, à l'entrée/sortie du bourg côté Est.

Le positionnement du plateau a été revu et le chiffrage final, par le STA (Service Territorial Aménagement Sud-Ouest du Conseil Départemental) de l'Ile Bouchard, a été transmis à la mairie (25 608 € TTC). Madame le Maire précise qu'elle a obtenu l'accord des Architectes des Bâtiments de France avec la proposition contenant la variante proposée (grenailage).

Il existe une possibilité d'obtention d'une subvention (sur le montant HT) au titre des amendes de police, versée par le Département, d'un minimum de 25 %. Le plan de financement intègre cette subvention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte le devis du STA de l'Ile Bouchard, pour un montant de 21 340.40 HT, soit 25 608.48 TTC, ainsi que le plan de financement proposé.

Motion de soutien pour la liberté locale et les moyens d'agir des communes

À l'occasion du 107e Congrès des Maires, l'Association des Maires de France et des présidents d'intercommunalité a lancé un appel à la liberté locale, à partir de principes qui en garantissent l'effectivité, ainsi que de propositions concrètes :

- la libre administration des collectivités ; elle implique de renoncer à toute tutelle de l'Etat ou d'une autre collectivité,
- l'autonomie financière et fiscale, donc la compensation intégrale des compétences transférées et la redéfinition des ressources propres qui doivent être prépondérantes dans les ressources des collectivités,
- la subsidiarité, qui confie par principe à l'échelon le plus proche du citoyen le pouvoir de décision. Pour les communes, la subsidiarité implique la protection de la clause de compétence générale. Le respect de la subsidiarité exclut également toute «différenciation» des compétences entre collectivités d'une même catégorie
- le pouvoir réglementaire local, pour adapter les textes aux réalités locales et alléger le poids des normes nationales,
- un moratoire sur toute nouvelle contrainte qui réduirait les moyens d'action des communes,
- une réduction des normes et un allègement des procédures inutilement complexes et coûteuses, notamment en termes d'urbanisme et de commande publique, afin de débloquent les projets. Faire un projet devrait être plus simple, plus rapide et moins onéreux en 2025 qu'il y a 20 ans, et pourtant, c'est l'inverse qui se produit.
- la suppression du DILICO⁽¹⁾, qui ne devait être instauré que pour un an mais qui serait finalement reconduit et aggravé,
- la suppression de la réduction de la compensation des impôts économiques supprimés, qui avait pourtant été annoncée comme garantie "à l'euro près",
- la suppression des modifications du FCTVA ⁽²⁾, qui doit demeurer un remboursement,
- la suppression des coupes budgétaires envisagées dans la mission Outre-mer,
- la suppression du gel de la DGF ⁽³⁾ et des baisses de crédits dédiés aux collectivités,
- la suppression de l'augmentation des cotisations CNRACL, qui n'est pas le seul moyen de rétablir son équilibre financier.

Sur suggestion de Madame le Maire, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'adopter la motion proposée par l'Association des Maires de France pour la défense des libertés locales et les moyens d'agir des communes.

(1) DILICO (Dispositif de Lissage CONjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales)

Ce dispositif, est destiné à mettre en réserve une part des recettes fiscales de l'exercice 2025 des communes (à hauteur de 1 Milliard d'euros), des EPCI, des Départements et des Régions.

Les sommes prélevées seront intégralement restituées aux collectivités, par tiers, sur 3 ans (de 2026 à 2028) :

- à hauteur de 90 % de chacun des tiers, elles seront reversées aux collectivités prélevées, au prorata du montant prélevé sur chacune d'entre elles,
- à hauteur des 10% restants de chacun des tiers, elles alimenteront les montants reversés aux collectivités bénéficiaires de fonds de péréquation nationaux (FPIC, fonds national de péréquation des droits de mutation, fonds de solidarité régional, ...)

(2) Suppression des modifications du FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA)

L'article 32 du Projet de Loi de Finances pour 2026 modifiait les conditions d'attribution du FCTVA. Il proposait notamment de sortir du bénéfice du fonds les dépenses de fonctionnement actuellement éligibles, comme les travaux de voirie ou les solutions informatiques en nuage. Il prévoyait également un décalage de la perception du FCTVA pour les intercommunalités : pour ces dernières, le FCTVA serait désormais perçu l'année suivante la réalisation des investissements, contre l'année même actuellement.

La sortie des dépenses de fonctionnement qui figurent actuellement dans l'assiette de FCTVA constituait un retour en arrière sur des décisions d'élargissement prise récemment par le législateur. Ces élargissements visaient très justement à tenir compte de l'existence au sein des collectivités de différents modes de mise en œuvre d'opérations de même nature. Ils permettaient ainsi d'assurer une égalité de traitement entre collectivités. De plus, la sortie des solutions informatiques en nuage de la base de FCTVA risquait de fragiliser les collectivités dans la mise en œuvre de leurs stratégies numériques (déploiement de l'IA, renforcement de la cybersécurité...).

L'Association des Maires de France plaide donc en faveur de la suppression de cette disposition de modification.



Réunion du 5 mars 2026

Cette réunion a été uniquement consacrée au vote du budget communal
L'ensemble des documents budgétaires est disponible en mairie

Approbation du Compte Financier Unique

Le compte financier unique (CFU) est un document budgétaire qui fusionne le Compte Administratif (établi par la commune) et le Compte de Gestion (établi par le trésor public). Il constitue l'arrêté des comptes de la collectivité au 31 décembre 2025, au sens de l'article L.1612-12 du Code général des collectivités territoriales.

De document retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réelles de l'année écoulée, ainsi que la totalité des engagements juridiques en dépenses et en recettes (restes à réaliser) d'une collectivité locale.

Il est dressé par le Maire et présenté au vote de l'assemblée délibérante.

Avant transmission aux élu.es, il a été vérifié et validé par les services de la DGFIP³. Après présentation par Mme le Maire, et conformément à la législation, cette dernière a quitté la séance pour cette question.

La présidence de la séance a été reprise par Jean-Marc Champigny. **Le CFU a été approuvé à la majorité** (1 abstention).

Affectation du résultat de l'exercice 2025

L'affectation du résultat consiste à attribuer l'excédent de la section de fonctionnement de l'exercice budgétaire précédent à la section d'investissement ou de fonctionnement, selon le cas. Le document établi par Madame le Maire fait ressortir un excédent brut de 366 307.22 € soit 285 983.17 € net. Cette différence s'explique en grande partie par le remboursement d'un emprunt de 70.000 € en 2025.

L'affectation du résultat a été approuvée à la majorité (1 abstention)

Vote des taux de fiscalité 2026



La revalorisation forfaitaire des valeurs locatives qui servent de base au calcul de la taxe foncière, se monte à 0.8% en 2026. Mathématiquement, les propriétaires verront donc leur taxe foncière augmenter.

L'état fiscal des taux d'imposition n'étant pas encore parvenu en mairie et, compte tenu de cette revalorisation, sur proposition de Mme le Maire, les élu.es, **à l'unanimité, décident de maintenir les taux actuels pour 2026**, soit :

- Foncier bâti : 30.94 %
- Foncier non bâti : 36.51%
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants : 10.14 %

Projet de budget 2026 (répartition graphique proposée en page 5)

Madame le Maire présente une proposition de budget 2026 de 831 016 €, qui fait apparaître la répartition suivante :

Section de Fonctionnement

	Dépenses	Recettes
Proposées	592 193.17 €	306 210.00 €
+ Excédent de fonctionnement 2025 reporté	0 €	285 983.17 €
= Total de la section de fonctionnement	592 193.17 €	592 193.17 €

Section d'Investissements

	Dépenses	Recettes
Proposées	155 153.89 €	235 477.94 €
+ Restes à réaliser	0 €	3 345.04 €
+ Excédent d'investissement 2024 reporté	0 €	0 €
= Total de la section d'investissement	238 822.98 €	238 822.98 €

Budget Total	831 016.15 €	831 016.15 €
---------------------	---------------------	---------------------

Les élu.es ont approuvé la proposition de budget 2025 à la majorité (1 abstention)

Subventions aux associations

Aucune demande de subvention n'ayant encore été enregistrée en mairie, ce sujet sera traité lors d'un prochain conseil municipal.



Bienvenue à ...

Magali & Lola BATAILLEAU (Le Bourg)

Lisiane SEGHIR (Le Bourg)

Angeline PIAIA, Suliane ENCRENAZ & leur fille Maëlys (La Chaussée)

Angélique RIDEAU-DAVID (Le Coudray)

Naissance de ...

Léana BRAYAULT, le 18 février (La Chaussée)

Nous présentons toutes nos félicitations aux heureux parents

Décès de ...

Serge FOUGERE le 6 mars (Le Coudray)

Ancien Adjoint de la commune de 1995 à 2001

Nous renouvelons toutes nos condoléances à la famille et aux proches

Elections municipales - Organisation du bureau de vote pour le 15 mars

Le bureau de vote sera ouvert de 08h à 18h.

08h00 - 10h30	10h30 - 13h00	13h00 - 15h30	15h30 - 18h00
François Ochab Jean-Michaël Danieau Renaud Auclin	Jean-Marie LAFAIRE Sylviane Terrien Noé Brisseau	Adeline Guerin Martine Neveu-Fillault Vesna Pazarkic-Bouvier	Sylvain Rocher Mélissa Lesueur Jean-Marc Champigny

Madame le Maire, présidente du bureau de vote, sera présente toute la journée.

Consultation du tableau d'affichage électronique

Toutes les informations affichées sur le tableau sont consultables, depuis votre ordinateur, via le lien :

<https://datahall.mydigilor.fr/app/#/home/513>

Taux de la Taxe d'Ordures Ménagères 2026

Pour faire suite au conseil communautaire du 9 mars, les élus ont voté pour une taxe OM de 16.98 % en 2026 contre 16.87 % en 2025.

Infos culture CCTVV

PRIX POLAR

EN TOURAINE VAL DE VIENNE

Samedi 28 mars 2026 Salle des fêtes de MAILLÉ
MAILLÉ (37) De 14h30 à 18h30
 Entrée gratuite

**Révélation des lauréats
sélections adulte et jeunesse 2026**

Rencontre d'auteurs de roman et de BD
 Session dédicaces
 Pause gourmande offerte
 Exposition interactive pour les plus jeunes

SOIRÉES MUSICALES

PAR LES ÉLÈVES & PROFESSEURS DE L'ÉCOLE DE
 MUSIQUE INTERCOMMUNALE TOURAINE VAL DE VIENNE
 ET LES ÉLÈVES DES ÉCOLES

RILLY-SUR-VIENNE

SOIRÉE SPECTACLE
 24 mars 2026 | 18h30 | Salle des Fêtes

Autour de G. Gershwin |
 Quatuor Smetana : Flûtes et
 Saxophone | Clarinette basse |
 Percussions

SAINT-EPAIN

SOIRÉE CONTES MUSICAUX
 28 mars 2026 | 18h30 | Salle des Fêtes

Je boude ! | C'est pas du
 gâteau ! | Enfants de l'école
 publique Raymond QUENEAU

PANZOULT

SOIRÉE CONCERT ÉVÈNEMENT
 30 mars 2026 | 18h30 | Le Cube

Classe Découverte Orchestre
 RPI Avon-les Roches | IMS
 Cruzilles | Professionnels
 interprètes EMI

ENTRÉE GRATUITE | OUVERT À TOUS



Les RV 2026

Voici le calendrier des manifestations connues à ce jour
(sous réserve de modifications)

Mars

- Di 15**..... Election municipale (1^{er} tour)
Sa 28 (14h30)..... Prix Polar - Maillé - Salle des Fêtes

Avril

- Me 1^{er}**..... Réouverture du Château du Rivau *
Sa 04 → Lu 06..... Chasse aux Œufs - Le Rivau *
Je 09 (18h)..... A Livre Ouvert (Bibliothèque)
Ve 10 (20h30)..... Personne n'est Passoa (cirque & poésie) - Panzoult - Le Cube *

Mai

- Me 08 (11h)**..... Célébration Victoire de 1945 - Cimetière (Commune)
Ma 26..... Fables#2 (spectacle audio-scénique) - Château du Rivau - Léméré *
Je 28.....

Juin

- Sa 6 & Di 7**..... Fête de la Rose *
Je 11 (18h)..... A Livre Ouvert (Bibliothèque)
Sa 13..... Repas festif (Comité des Fêtes)
Di 14 (11h)..... La Roulotte à Swing (chansons)- Pussigny - Cœur de bourg *
Ve 26 (20h30)..... Westminster-Venise-Leipzig (concert a capella) - Faye-la-Vineuse *

Juillet

- Sa 4 (20h30)**..... Mango Dore Gang of Musette (concert, bal) -Nouâtre *
Me 8 (21h)..... Avon les Roches
Je 9 (21h)..... Courcoué
Ve 10 (21h)..... Maillé
Di 12 (16h30)..... Mango Dore Gang of Musette (concert, bal) -Crissay sur Manse *

Août

- Sa 8 & Di 9**..... Joutes Equestres médiévales *
Sa 8 (19h)..... Championnes en Meute (danse, cirque & gymnastique) - Jaulnay *
suivi d'un pique-nique participatif

Septembre

- Sa 5**..... Vide Grenier - Animations - Feu d'artifice (Commune/Comité des Fêtes)
Ve 11 (20h30)..... Les Femmes Savantes (théâtre) - Saint-Epain *
Sa 19 & Di 20..... Journées du Patrimoine *

Octobre

- Ve 2 (20h30)**..... J'veux du Soleil ! (chanson française) - Panzoult -Le Cube *
Je 8 (18h00)..... A Livre Ouvert (Bibliothèque)
Sa 10 & Di 11..... Fête de la Citrouille et de l'Automne *
Je 29 → Sa 31..... Halloween *
Date à définir..... Banquet des Seniors (Commune)

Novembre

- Me 11 (11h00)**..... Célébration de l'Armistice - Cimetière (Commune)

Décembre

- Je 10 (18h)**..... A Livre Ouvert (Bibliothèque)
Date à définir..... Arbre de Noël (Commune)

*Convention culturelle de la CC-TVV : <https://www.cc-tvv.fr/programmation-tout-public/>

*Ces manifestations sont organisées par et au Château du Rivau : www.chateauzurivau.com/fr/agenda.php



DÉPART EN GARE DE RICHELIEU

Billet pour un voyage particulier

15 juin > 20 septembre

Richelieu,
La gare

EXPOSITION /
INSTALLATION

Pas de permanence de Mme le Maire en mars

Pour tout rendez-vous, s'adresser à la mairie



Mairie de Léméré - 1 rte de Sazilly

Tél : 02.47.95.70.36

@-mail : commune-lemere@orange.fr

Site : commune-lemere.fr

Tableau d'affichage :

<https://datahall.mydigilor.fr/app/#/home/513>



Horaires d'ouverture au public du secrétariat

Lundi		14h00-17h00
Mardi	09h00-13h00	
Mercredi	09h00-12h00	
Jeudi	09h00-13h00	
Vendredi		14h00-17h00

Bibliothèque communale

Tél : 02.47.95.72.54

@-mail : biblio-lemere@orange.fr

Horaires d'ouverture

Lundi		17h30-19h00
Mercredi		16h00-18h30
Samedi	10h30-12h30	



Métamorphoses au Rivau

La nouvelle exposition d'art contemporain en Val de Loire
L'exposition invite les visiteurs à une traversée de l'histoire
de l'art du passé grâce au regard créatif et espère des
artistes de notre temps ! À partir de détournements et
recyclages d'œuvres clés de l'histoire de l'art de la
Renaissance, les secrets des grands peintres du XVI^e siècle et
des merveilles des cabinets de curiosités se découvrent sous
un angle inédit, entre humour et émerveillement.



Exposition permanente
du 1^{er} avril au 1^{er} novembre 2026



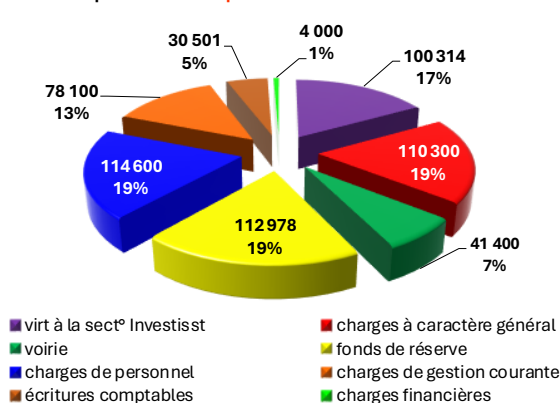
BUDGET 2026

Section de Fonctionnement

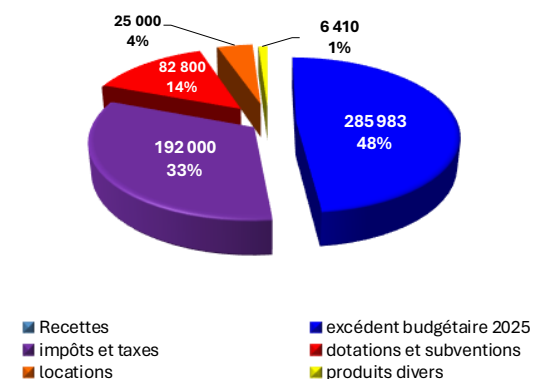
Dépenses	montants en €
vir ^t à la sect ^e Investiss ^t	100 314
charges à caractère général (eau, électricité, carburant, ...)	110 300
voirie	41 400
fonds de réserve	112 978
charges de personnel	114 600
charges de gestion courante (indemnités, cotisat ^o , subvent ^o , ...)	78 100
écritures comptables (FNGIR*, secours (ex CCAS), amortiss ^{ts})	30 501
charges financières (intérêts des emprunts, non valeurs,...)	4 000
	592 193

Recettes	montants en €
excédent budgétaire 2025	285 983
impôts et taxes	192 000
dotations et subventions (dotations de l'Etat)	82 800
locations (loyers, location salles, vaisselle, ...)	25 000
produits divers (redevances Orange, EDF, Rembt assurance....)	6 410
	592 193

Répartition des dépenses de fonctionnement en €



Répartition des recettes de la section de fonctionnement en €



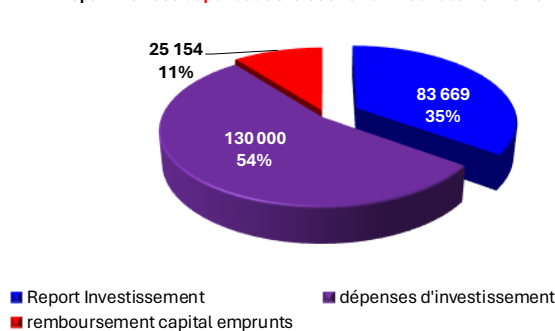
Section d'Investissements

Dépenses	montants en €
Report Investissement	83 669
1) dépenses d'investissement	130 000
2) remboursemen ^t capital emprunt	25 154
	238 823

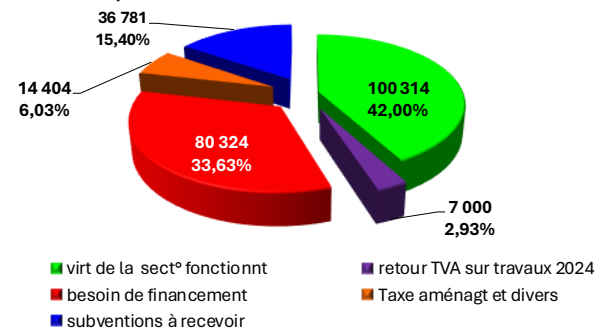
Recettes	montants en €
3) vir ^t de la sect ^e fonctionn ^t	100 314
4) retour TVA sur travaux 2024	7 000
5) besoin de financement	80 324
6) Taxe aménagt et divers (amortiss ^{ts} , cautions+ Taxe amgt bâtiments)	14 404
7) subventions à recevoir	36 781
	238 823

- Toiture Mairie, Matériel technique, ralenteuseur éclairage stade, cimetière, miroir bourg
- Rembours capital emprunts
- part prise sur l'excédent de fonctionn^t pour équilibrer les dépenses d'investiss^t
- fonds de compensation de la TVA payée en 2024
- Besoin de financem^t pour couvrir les investiss^{ts}
- Taxes et aménagements divers
- Etat, Département, souvenir Français, fonds vert,...

Répartition des dépenses de la section d'investissement en €



Répartition des recettes de la section d'investissement en €



La section de fonctionnement s'équilibre à **592 193 €**, celle d'investissements à **238 823 €**, pour un budget total de **813 016 €**

L'excédent brut 2025 s'élève à **366 307 €**. Le remboursement d'un emprunt de 70 k€ en 2025, ramène l'excédent net à **285 983 €**.

Les investissements programmés en 2026 sont de l'ordre de **128 000 €**. Comme les autres années, de nombreux postes ont été approvisionnés "en réserve anticipative de dépenses imprévues".

Dans un souci de transparence, l'ensemble des documents budgétaires est consultable en mairie.